



# LE Sauverois

ÉDITION PRINTEMPS 2019 | MUNICIPAL



## MOT DU MAIRE

L'hiver tire à sa fin et c'est déjà le temps de planifier et présenter notre offre d'activités printanières. Mais avant, j'aimerais faire un petit retour sur les derniers mois d'hiver. Comme on peut se l'imaginer, les importants écarts de température et les fortes précipitations de pluie, verglas et neige, ont tenu notre équipe de la voirie sur la qui-vive. L'entretien des rues et des trottoirs a toujours été exemplaire à Saint-Sauveur et cette année ne fait pas exception. J'aimerais remercier les employés des travaux publics qui veillent, tout au long de la saison froide, à nous offrir un environnement sécuritaire pour nos déplacements à pieds et en voiture.

Les conditions météorologiques, que nous avons vécues cette année, nous rappellent que les changements climatiques sont bien réels et que nous devons modifier nos comportements de façon à réduire notre impact sur le climat et l'environnement en général. Je crois que les élus municipaux ont un rôle important à jouer en offrant à leur population les moyens de modifier leurs habitudes quotidiennes. C'est dans cet esprit que le conseil municipal a adopté en janvier dernier un nouveau règlement qui vise à éliminer les sacs d'emplettes d'usage unique. Nous croyons que ces sacs sont utilisés de façon excessive et s'avèrent finalement souvent inutiles. Leur production, leur mise en marché et leur disposition en fin de vie, engendrent un gaspillage d'énergie et de ressources naturelles, en plus de générer une pollution non négligeable. Le nouveau règlement entrera en vigueur à l'occasion du Jour de la terre, le 22 avril prochain, mais je vous invite à commencer dès maintenant, si ce n'est déjà fait, à prendre l'habitude d'utiliser un sac réutilisable pour tous vos achats. D'ailleurs, je rappelle que des boîtes à sacs communautaires ont été installées à différents endroits pour encourager le partage de sacs réutilisables entre citoyens. Vous pouvez prendre ou laisser un sac réutilisable pour un concitoyen qui en aurait besoin.

Sur une note plus ludique, la Bordée de neige, qui se déroule maintenant en quatre temps, s'est encore avérée un vif succès. Vous avez été nombreux à me faire part de votre appréciation de notre tradition hivernale dont le succès repose sur les efforts de tous les employés, et plus particulièrement, du Service de la vie communautaire.

Toujours avec le souci de vous inciter à jouer dehors en famille, nous vous offrons cette année, une multitude d'activités, maintenant toutes gratuites, pour occuper la Semaine de relâche. Nous espérons que vous en profiterez bien!

Comme vous le savez, offrir la possibilité aux Sauverois et Sauveroises de mener une vie saine par la pratique d'activités physiques, est une de mes priorités. Je suis heureux de vous annoncer que le projet régional de complexe sportif se précise. Quelques tables de discussion des plus productives ont déjà eu lieu et je suis certain que cette nouvelle infrastructure répondra aux besoins des citoyens de Saint-Sauveur et de l'ensemble de la population de la MRC des Pays-d'en-Haut.

J'aimerais terminer en soulignant la Semaine québécoise de l'action bénévole qui se tiendra du 7 au 13 avril. Ce moment de l'année nous rappelle l'importance des organismes communautaires dans le dynamisme et la vitalité de notre région. Je remercie chaleureusement tous les bénévoles qui apportent une contribution essentielle au maintien de notre tissu social, qui nous distingue et fait notre renommée.

Le prochain Déjeuner du maire se tiendra le dimanche 7 avril prochain, à l'hôtel de ville entre 8 h 30 et 11 h. Les membres du conseil et moi-même sommes toujours très heureux des échanges que nous avons avec les citoyens qui y prennent part. Ces discussions nous permettent de prendre le pouls de votre appréciation des décisions que nous prenons dans votre intérêt. J'espère vous y voir en grand nombre !

Jacques Gariépy, Maire  
Ville de Saint-Sauveur

VILLE.SAINT-SAUVEUR.QC.CA 

3

RAPPELS ET TRAVAUX  
PUBLICS

4

SERVICE INCENDIE

5-7

ENVIRONNEMENT

8

URBANISME

Ville de  
Saint-Sauveur





# LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal est composé du maire et de 6 conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter. Afin d'améliorer le processus décisionnel, chaque membre du conseil est président d'une ou plusieurs commissions.

## RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

### HÔTEL DE VILLE

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R6  
Tél. : 450 227-4633  
Télécopieur : 450 227-3834 ou 450 227-8564  
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca  
www.ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DES INCENDIES

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur  
450 227-9134, poste 330 ou **911 en cas d'urgence** | incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

### POLICE

450 227-6848 ou **911 en cas d'urgence**

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur  
450 227-2669, poste 425  
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur  
450 227-2669, poste 420  
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

### TENNIS MUNICIPAL

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église, Saint-Sauveur  
450 227-2669, poste 429

### TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur  
450 227-5893, poste 321  
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DE L'URBANISME

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur  
450 227-4633, poste 2221  
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

### SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

1, place de la Mairie, Saint-Sauveur  
450 227-4633, poste 2123  
Télécopieur : 450 227-8564  
cdfour@ville.saint-sauveur.qc.ca

### CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

450 227-2564  
info@valleesaintsauveur.com



Rosa  
**BORREGGINE**



Normand  
**LEROUX**



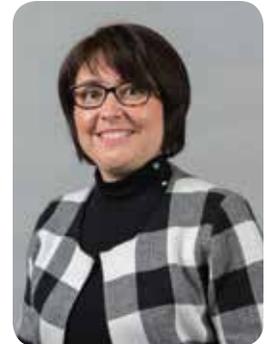
Caroline  
**VINET**



Véronique  
**MARTINO**



Daniel  
**CANTIN**



Judith  
**GAGNON**

#### COMITÉS ET COMMISSIONS

#### RESPONSABLES

Présidente commission des travaux publics

Rosa Borreggine

Président commission sécurité incendie

Normand Leroux

Présidente commission de l'environnement

Caroline Vinet

Présidente commission de la vie communautaire

Véronique Martino

Président commission des finances et budget

Daniel Cantin

Présidente commission de l'urbanisme

Judith Gagnon

# TRAVAUX PUBLICS

## C'est le GRAND ménage du printemps qui commence

Aussitôt le beau temps arrivé en avril, nous débutons le nettoyage des quelque 130 km de rues du territoire. D'une année à l'autre, nous débutons dans des secteurs différents, et le tout se termine vers la fin du mois de mai. À la suite de la première tournée, le nettoyage se poursuit sur l'ensemble du territoire de la ville et, en particulier, à raison de deux (2) fois par semaine, sur les artères principales dans le centre-ville ainsi que les pistes cyclables.

En plus de ramasser les résidus d'abrasif, nous ramassons les amas de pierres balayés volontairement par les citoyens. À ce sujet, nous demandons de ne pas placer les amas de pierres en tas, mais plutôt de les allonger sur le bord du pavage afin de faciliter le ramassage, et ce, **avant le 15 mai**.

Il n'est pas nécessaire de communiquer avec le Service des travaux publics et génie pour aviser qu'une rue n'a pas été balayée. Votre collaboration et votre patience sont requises, vous apercevrez le balai d'ici peu dans votre secteur !

## L'écocentre

Notez qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, l'Écocentre sera ouvert tous les jours de 7 h 30 à 16 h. N'oubliez pas votre preuve de résidence.

*\* En raison d'un nouveau service de broyage de branches à domicile, notez que celles-ci ne sont plus acceptées à l'Écocentre.*

## Vous prévoyez faire des travaux d'excavation ?

On trouve dans le sol, différentes installations de téléphone, de câblodistribution, de conduites de gaz naturel, d'électricité, etc. C'est pourquoi, avant de creuser, on doit d'abord s'informer. Sinon, on peut avoir de mauvaises surprises !

**Info-Excavation** est un service gratuit offert partout au Québec. Composez simplement le **1-800-663-9228**.

# RAPPELS

## COMPTES DE TAXES

Les échéances pour le paiement des comptes de taxes sont toujours les 11 mars, 11 mai, 11 juillet et 11 septembre. Notez que les cartes de crédit ne sont plus acceptées pour effectuer un paiement à l'hôtel de ville.

## DÉJEUNER DU MAIRE

Déjeuner du maire, le dimanche 7 avril entre 8 h 30 et 11 h à l'hôtel de ville.

## CONGÉ PASCAL

À l'occasion du congé pascal, les bureaux municipaux fermeront à midi le jeudi 18 avril.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour faire un changement d'adresse, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de la Ville au [www.ville.saint-sauveur.qc.ca/services-aux-citoyens](http://www.ville.saint-sauveur.qc.ca/services-aux-citoyens) ou disponible à l'hôtel de ville.

## ASSEMBLÉE DU CONSEIL

En raison de la fête nationale des Patriotes, l'assemblée du conseil du mois de mai aura lieu exceptionnellement le mardi 21 mai.

## DÉJEUNER DU MAIRE - L'ENVIRONNEMENT

Le Déjeuner du maire, sous le thème de l'environnement, se tiendra le dimanche 2 juin. Comme à chaque année, vous aurez accès à : un service gratuit de déchetage de papiers confidentiels; à des rabais sur les analyses d'eau de puits; à du compost en vrac gratuit et autres surprises.

## NOTRE PAGE FACEBOOK

Abonnez-vous à notre page Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Ville de Saint-Sauveur.

## LE SAC (SERVICE D'AVIS À LA COMMUNAUTÉ)

Inscrivez-vous au Service d'avis à la communauté, le SAC, pour être informé en cas de situation d'urgence ou lors d'un avis d'ébullition de l'eau potable. Le formulaire d'inscription en ligne est disponible au [www.ville.saint-sauveur.qc.ca](http://www.ville.saint-sauveur.qc.ca) dans l'onglet Mesures d'urgence.

# INCENDIE ÉVITEZ LES FAUSSES ALARMES !

Trop souvent, les pompiers sont appelés suite au déclenchement accidentel ou non fondé du système d'alarme incendie.

Lorsque votre système se met en fonction, votre compagnie d'alarme tentera d'appeler à votre domicile, s'il n'y a aucune réponse ou si la ligne est occupée (souvent lorsque le système est en fonction, il utilise la ligne téléphonique, ce qui occupe celle-ci), elle transmettra immédiatement l'appel aux services d'urgence. Par la suite, même si vous tentez d'annuler l'alarme, **les pompiers devront quand même se déplacer pour valider les informations reçues et s'assurer que tout est normal.**

Si après les vérifications des pompiers, l'alarme semble avoir été déclenchée suite à un trouble du système, à une erreur de clavier, ou toute autre cause où il n'y a pas eu de détection de fumée, des frais pourraient vous être facturés suivant la réglementation municipale.

## Voici quelques habitudes simples qui peuvent vous aider à éviter les fausses alarmes incendie, le déplacement inutile des pompiers et assurer un fonctionnement adéquat de votre système d'alarme incendie résidentiel.

1. Apprenez parfaitement le fonctionnement de votre système d'alarme incendie résidentiel, en lisant le manuel du propriétaire. Si vous n'avez plus le manuel, demandez à votre compagnie d'alarme de vous en fournir un.
2. Vérifiez que l'emplacement des avertisseurs de fumée est adéquat, et qu'il y en a au moins un sur chaque étage de votre résidence.
3. Au moins une fois par année, faites inspecter et entretenir votre système d'alarme incendie résidentiel par un professionnel qualifié, c'est le meilleur moyen de prévenir les fausses alarmes car l'inspection périodique permet de détecter des anomalies et d'évaluer la condition des composantes du système.
4. Remplacez les avertisseurs de fumée âgés de plus de 10 ans.
5. Passez régulièrement l'aspirateur sur les avertisseurs de fumée, car l'accumulation de poussière peut causer un déclenchement des avertisseurs de fumée et du système d'alarme incendie.
6. Ne débranchez jamais un avertisseur de fumée sans avoir au préalable avisé votre compagnie d'alarme.
7. Lorsque vous effectuez des travaux (peinture, sablage, coupe de matériaux produisant de la poussière), couvrez les avertisseurs de fumée d'un sac de plastique afin d'empêcher l'accumulation de poussière et éviter un déclenchement non fondé des avertisseurs de fumée. Communiquez aussi avec votre compagnie d'alarme pour l'aviser de la situation. **Ne jamais peindre un avertisseur de fumée !**
8. Assurez-vous de fournir à votre compagnie d'alarme, un autre numéro de téléphone pour vous rejoindre, comme votre numéro de cellulaire. Il est aussi important de vérifier si la liste des personnes ressources à contacter en votre absence est à jour.
9. Gardez toujours les aliments de cuisson sous surveillance et utilisez la hotte de la cuisinière afin d'éviter le déclenchement du système, suite à de la fumée de cuisson.
10. Assurez-vous de maintenir une bonne ventilation de votre résidence (fenêtre entre-ouverte) et de bien ouvrir la trappe de la cheminée, avant d'allumer un feu.

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de prévention des incendies au (450) 227-9134, poste 331.**



## ENVIRONNEMENT

# LE 22 AVRIL, JOUR DE LA TERRE, FINI LES SACS D'EMPLETTES D'USAGE UNIQUE EN PLASTIQUE ET EN PAPIER DANS L'ENVIRONNEMENT SAUVEROIS !

Le conseil municipal de Saint-Sauveur a adopté en janvier dernier, un nouveau règlement relatif à la distribution de sacs d'emplottes dans les commerces de détail. Celui-ci entrera en vigueur le 22 avril prochain, soit au Jour de la Terre 2019.

Soucieux de réduire son empreinte environnementale, le conseil municipal avait annoncé en 2016, son intention de réglementer la distribution des sacs d'emplottes à usage unique sur son territoire. Des séances d'information avaient alors eu lieu pour sensibiliser les commerçants. Deux ans plus tard, suite à plusieurs consultations, journées pilotes, tables de discussion avec des commerçants provenant de diverses sphères d'activité, la Ville de Saint-Sauveur passe maintenant à l'action.

« Plusieurs villes, voire même quelques pays à travers le monde, ont depuis longtemps adopté un règlement sur le bannissement des sacs d'emplottes. Ce geste politique démontre une préoccupation urgente et évidente face aux dommages causés par la production et la disposition des sacs d'emplottes à usage unique sur notre environnement. Le règlement déposé par les élus a été écrit en tenant compte de l'étude portant sur l'impact environnemental des différents types de sacs d'emplottes publiée par Recyc-Québec. Selon cette étude, les sacs réutilisables et les sacs compostables sont, de façon générale, plus écologiques que les sacs à usage unique. Ce sont les sacs que nous voulons favoriser lors de transactions à la caisse. Le règlement de la Ville de Saint-Sauveur vise à interdire la distribution des autres sacs soit; les sacs de plastique, peu importe leur épaisseur, les sacs de papier, les sacs biodégradables ainsi que les sacs oxodégradables, qui ont quant à eux, un impact négatif significatif. » Caroline Vinet, présidente de la commission de l'environnement.

« La réduction des déchets, la préservation des ressources naturelles et les changements climatiques sont des enjeux qui préoccupent grandement la population et la solution à ces problématiques réside en grande partie dans le changement



de nos habitudes de vie individuelles. Je considère que les élus municipaux ont un rôle important à jouer en mettant en place les moyens nécessaires pour permettre à la population d'adopter des comportements plus écoresponsables. Je suis fier des des gestes que nous posons pour réduire l'empreinte environnementale de notre population. » Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur.

### **Des boîtes à sacs communautaires, pour réduire à la source !**

Avez-vous remarqué nos trois nouvelles boîtes à sacs installées dans le secteur commercial ? Vous êtes invités à y prendre ou laisser un sac réutilisable, selon vos besoins ou selon le surplus de sacs que vous avez.

« Au cours des dernières années, le sac réutilisable est devenu un symbole de choix écologique. Si bien que souvent, plutôt que d'accepter un sac de plastique à la caisse, on préfère acheter un nouveau sac réutilisable. Nous sommes donc nombreux à avoir une multitude de sacs qui encombrant notre voiture ou nos espaces de rangement à la maison. Nous voulons, avec ces boîtes à sacs, permettre aux gens qui auraient oublié d'apporter un sac, de bénéficier de l'alternative la plus écologique qui soit : la réduction à la source ! » Daniel Cantin, membre de la commission de l'environnement.

Cette initiative vise à éviter de déplacer le problème vers une surconsommation de sacs réutilisables. Le succès du projet dépend par contre entièrement de la participation de tous. On compte sur vous !



## ENVIRONNEMENT

# SUBVENTIONS ÉCOLOGIQUES

La Ville de Saint-Sauveur encourage ses citoyens à faire des choix écoresponsables en offrant toute une gamme de subventions pour améliorer la qualité de l'air, minimiser l'enfouissement des déchets, limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire la consommation d'eau potable.

Visitez notre site Web dans la section des *Demandes en ligne / Subventions* pour en savoir plus sur nos subventions écologiques.

**300 \$** | Pour le remplacement de vieux foyer au bois.

**200 \$** | Pour l'achat de couches lavables pour votre nouveau-né.

**50 \$** | Pour le remplacement de votre vieille toilette par une nouvelle à faible débit d'eau.

**50 \$** | Pour l'achat d'un bac récupérateur d'eau de pluie.

**50 \$** | Pour l'achat d'un outil de jardinage écologique - NOUVEAU

## LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Comme vous le savez sans doute, depuis septembre dernier, la MRC des Pays-d'en-Haut est responsable de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire.

Pour une plainte relative aux collectes ou pour toute question, nous vous invitons désormais à contacter la ligne

**Info collecte** au 1 855 PDH-RECY ou 450 229-8052 ou encore à visiter le site Internet [www.lespaysdenhautrecyclent.com](http://www.lespaysdenhautrecyclent.com)



**Le grand nettoyage!**

Dès le mois de mai, votre bac brun sera collecté toutes les semaines. Profitez-en pour le nourrir avec vos résidus de jardin.

### COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Nous vous rappelons qu'il est important de mettre votre bac à la rue chaque semaine, même si vous n'avez que très peu de matières à l'intérieur, et ce, afin d'éviter de générer des nuisances.

## COLLECTES DES RÉSIDUS VERTS



Deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, les collectes spéciales de la Ville vous permettent de vous départir des quantités excédentaires de feuilles mortes et autres résidus verts. Les collectes printanières auront lieu les mercredis 1<sup>er</sup> et 22 mai. N'oubliez pas d'utiliser des sacs de papier ! Les sacs de plastique ne seront pas ramassés.

### SERVICE DE BROYAGE DE BRANCHES À DOMICILE

**NOUVEAUTÉ**

Un nouveau service de broyage de branches d'émondage à domicile, sur appel, sera offert dès ce printemps. Surveillez nos prochaines publications, le site Internet et la page Facebook de la Ville pour connaître tous les détails.

**« Les abrasifs d'hiver, ne sont pas des résidus organiques! Évitez de les mettre dans les sacs de résidus verts et dans le bac brun. »**

## COLLECTES D'OBJETS ENCOMBRANTS SUR APPEL SEULEMENT

La Ville de Saint-Sauveur offre un service de collecte des objets encombrants complémentaire aux quatre collectes incluses au contrat de la MRC des Pays-d'en-Haut, de façon à maintenir le service de collecte mensuelle qui a toujours lieu le premier mardi de chaque mois. Notez que, dans tous les cas, **vous devez téléphoner, au plus tard la veille de la collecte, au 450 227-4633** pour demander le service.

## URBANISME

# LE MOT CACHÉ DU SERVICE DE L'URBANISME

### Familiarisez-vous avec certains termes utilisés en urbanisme !

**PERMIS** | Saviez-vous que le Service de l'urbanisme a émis un total de 1 005 permis et certificats au cours de l'année 2018 ?

**RÉSOLUTION** | Une résolution est un document qui officialise une décision émise par le conseil municipal.

**PISCINE** | Depuis 2010, le périmètre d'une piscine doit être ceinturé par une enceinte répondant aux normes de sécurité prévues dans le Règlement provincial de sécurité des piscines résidentielles et intégré au règlement de zonage.

**ÉQUIPE** | L'équipe du Service de l'urbanisme est composée de 9 personnes pour vous accompagner dans la planification de vos projets.

**OPTION** | Lorsqu'un citoyen se renseigne auprès du Service de l'urbanisme sur un projet dont il planifie sa réalisation, il s'assure d'avoir la possibilité de choisir entre certaines orientations qui le guideront dans la prise de décision.

**PATRIMOINE** | C'est un ensemble de biens, construits ou non, ayant une grande valeur au sens historique du développement de la ville de Saint-Sauveur.

**PENTE** | Le pourcentage de la pente d'un terrain sert à déterminer l'application de certaines normes de construction.

**MURET** | Un ouvrage qui sert de séparation ou à maintenir une pente.

**NATURE** | Une caractéristique importante de notre territoire que les règlements d'urbanisme visent à protéger.

**USAGE** | C'est l'activité principale que l'on fait d'un lieu. Il peut y avoir un usage principal et accessoire.

P	A	T	R	I	M	O	I	N	E
E	V	I	R	E	R	P	P	S	P
R	E	S	O	L	U	T	I	O	N
M	P	Q	A	A	O	I	S	C	A
I	E	E	U	R	C	O	C	N	T
S	A	T	N	I	B	N	I	U	U
M	U	R	E	T	P	R	N	R	R
E	U	S	A	G	E	E	E	L	E

**ARBRE** | Pour protéger le paysage du territoire, un certificat d'autorisation est nécessaire pour permettre l'abattage d'un arbre.

**RIVE** | Une rive est une bande de terrain adjacent à un lac ou un cours d'eau, dont les ouvrages et constructions autorisés sont très limités. L'objectif principal est de préserver la qualité de nos cours d'eau.

**COUR** | Une cour sert à déterminer l'emplacement des bâtiments ou constructions autorisés sur une propriété. Une cour se calcule en fonction des façades d'un bâtiment principal.

### RÉPONSE :

C'est l'activité principale que l'on fait d'un lieu. Il peut y avoir un usage principal et accessoire.

### RAPPEL

Lorsque vous obtenez un permis pour une nouvelle construction, vous devez nous informer de ce changement. Un formulaire est prévu à cet effet sur le site Internet de la Ville ou disponible au Service de la trésorerie. Vous pouvez communiquer avec le Service de la trésorerie au **(450) 227-4633** ou visiter le site Internet à l'adresse suivante :

[www.ville.saint-sauveur.qc.ca](http://www.ville.saint-sauveur.qc.ca)

### ABRIS TEMPORAIRES

Retrait obligatoire des abris temporaires au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.